

FRANCE

Conférence sur la sécurité nucléaire – 5 au 9 décembre 2016

Déclaration nationale

[Monsieur le Président],

Monsieur le Directeur Général,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier le Directeur général et [le Président] pour la préparation et l'organisation de cette Conférence.

La France s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le Représentant de l'Union européenne, et souhaite apporter à titre complémentaire les éléments suivants.

Les questions de sécurité nucléaire prennent aujourd'hui une importance nouvelle. La menace d'un acte terroriste nucléaire ou radiologique est une préoccupation réelle qui doit encourager chaque Etat à faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la sécurité des

## FRANCE

matières nucléaires et radioactives et lutter contre les trafics illicites. La sécurité nucléaire relève de la responsabilité première de chacun des Etats sur leur propre territoire. La communauté internationale doit soutenir et contribuer à ces efforts en favorisant notamment le partage d'expérience.

Les quatre sommets sur la sécurité nucléaire au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement ont joué un rôle important pour la prise de conscience internationale de l'importance de la coopération en matière de sécurité nucléaire. La résolution 1540 adoptée en 2004 par le Conseil de Sécurité des Nations unies, en cours d'examen approfondi cette année, est également un instrument important dans la lutte contre la prolifération qui doit être renforcé. La France participe également aux travaux du Partenariat mondial du G7 et à l'Initiative globale pour lutter contre le terrorisme nucléaire.

## FRANCE

Dans ce cadre, l'AIEA joue un rôle central dans la coordination des efforts internationaux en matière de sécurité nucléaire. L'organisation par l'AIEA de conférences triennales sur la sécurité nucléaire est une étape importante pour la prise en compte de ces enjeux. Le cadre mondial de sécurité nucléaire doit être fondé sur la mise en œuvre, par les Etats, de régimes de sécurité nucléaire robustes et permettant la répression des actes de vol, terrorisme nucléaire ou trafics illicites.

Les progrès accomplis doivent être soulignés. Ainsi, le cadre juridique international applicable aux enjeux de sécurité nucléaire a été récemment renforcé. La France se félicite de l'entrée en vigueur cette année de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN). Nous continuerons à œuvrer pour l'universalisation des instruments juridiques pertinents, tels que la CPPMN et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

## FRANCE

La France maintiendra par ailleurs son soutien au Code de Conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives publié en 2004 et auquel 133 Etats ont déjà souscrit. Comme vous le savez, la France encourage une plus grande mobilisation sur la sécurité des sources radioactives, qui avait longtemps fait l'objet d'une attention moindre de la communauté internationale, et un accompagnement accru des Etats dans ce domaine. Vingt-huit Etats et Interpol se sont ainsi associés à la déclaration commune que nous avons portée au Sommet sur la Sécurité nucléaire de Washington et que nous souhaitons désormais mettre en œuvre et ouvrir à de nouveaux pays souhaitant y adhérer. Nous avons de nouveau déposé avec l'Allemagne une résolution sur ce sujet à la 71<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, adoptée par consensus. En lien avec l'AIEA, nous menons également des opérations conséquentes de sécurisation et de rapatriement de sources radioactives à l'étranger afin de les sécuriser. Enfin, depuis 2015, nous co-présidons avec les Etats-Unis un groupe de travail réunissant les Etats impliqués dans les technologies alternatives aux sources de haute activité. La France poursuivra son

## FRANCE

investissement sur cette thématique. Nous appelons enfin à l'approbation par le Conseil des Gouverneurs et à la publication rapide des orientations supplémentaires portant sur la gestion des sources usagées. Ce document technique additionnel au Code de Conduite, non-contraignant, doit notamment contribuer à une meilleure prise en compte des enjeux de sécurité dans la fin de vie des sources radioactives et, ainsi, éviter leur détournement à des fins malveillantes.

Monsieur le Président,

La France continuera à soutenir activement les actions de l'AIEA en matière de sécurité nucléaire. En 2016, notre soutien dans le domaine de la sécurité s'est étendu à la sécurisation, nucléaire et radiologique, des grands événements publics, pour laquelle la France dispose d'une expertise très significative depuis une quinzaine d'années, mise en œuvre récemment à l'occasion de la COP21 et de l'EURO 2016. Ce

## FRANCE

soutien s'est traduit notamment par l'organisation, par le CEA, d'une formation au profit de quatre pays d'Afrique francophone. Je souhaite que cette première collaboration fructueuse avec l'AIEA puisse s'inscrire dans la durée.

Les missions de conseil de type IPPAS (International Physical Protection Advisory Service) sont un service essentiel proposé par l'Agence pour aider les Etats à évaluer leur régime national pour la protection des matières nucléaires et radioactives. La France a d'ailleurs décidé de solliciter pour l'année 2017 une mission de suivi de la mission IPPAS réalisée en 2011 sur son territoire.

D'autre part, j'encourage l'AIEA à consolider le dialogue avec le comité technique des Etats Membres placé auprès de son Directeur Général Adjoint, le Nuclear Security Guidance Committee (NSGC) dont la mission est d'orienter la stratégie et les priorités de l'Agence pour ce

qui concerne la collection des guides de l'AIEA en matière de sécurité nucléaire et les activités associées.

Je tiens enfin à souligner que la qualité de la coopération au sein de l'AIEA dans le domaine de la sécurité nucléaire repose sur la non-politisation des travaux qui y sont menés au niveau technique, indispensables pour affronter les défis en la matière. Nous regrettons la volonté récurrente de certains Etats d'importer dans les discussions relatives à la sécurité nucléaire des problématiques extérieures, qui font l'objet d'un traitement au sein d'autres enceintes internationales reconnues et pertinentes, comme ce fut le cas lors de la négociation de la résolution sécurité nucléaire à la dernière Conférence générale. Le respect du rôle et des compétences des différentes organisations internationales et des responsabilités de chaque Etat est crucial pour entretenir une dynamique favorable au renforcement de la sécurité nucléaire.

FRANCE

J'espère que le programme très riche de cette conférence nous permettra d'accroître notre mobilisation et notre coopération sur ces enjeux essentiels au développement, à la paix et à la sécurité internationales.

Je vous remercie.